

ACTUALISATION FISCALE 2024



OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de :

- **Appréhender** les principales évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles de l'année 2024 en matière fiscale ;
- **Mesurer** les risques inhérents à ces principales nouveautés législatives, réglementaires et jurisprudentielles, encourus par les entreprises et leurs dirigeants ;
- **Appliquer** les principales nouveautés législatives, réglementaires et jurisprudentielles de l'année 2024 en matière fiscale.



CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation ayant pour objectif de traiter les principales nouveautés fiscales, son contenu exact est défini une dizaine de jours avant chaque session de formation ... le contenu de la formation ci-après est donc donné à titre purement indicatif.

Les nouveautés législatives et réglementaires (lois, décrets, arrêtés, ordonnances, ...) :

- En matière de fiscalité des particuliers (IR, IFI, fiscalité immobilière, droits d'enregistrement, ...) ;
- En matière de fiscalité des entreprises (IS, TVA, CET, BIC, BNC, ...) ;
- En matière de contrôle fiscal, de contentieux fiscal et de recouvrement ;
- ...

Les nouveautés doctrinales (BOFiP, réponses ministérielles, ...) :

- En matière de fiscalité des particuliers (IR, IFI, fiscalité immobilière, droits d'enregistrement, ...) ;
- En matière de fiscalité des entreprises (IS, TVA, CET, BIC, BNC, ...) ;
- En matière de contrôle fiscal, de contentieux fiscal et de recouvrement ;
- ...

Les nouveautés jurisprudentielles :

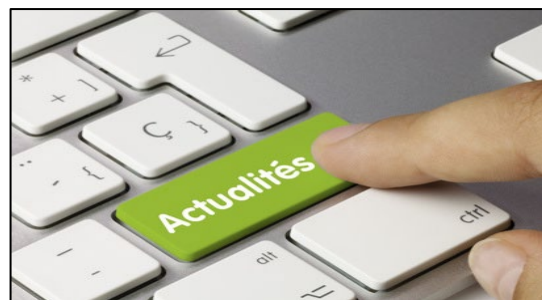
- En matière de fiscalité des particuliers (IR, IFI, fiscalité immobilière, droits d'enregistrement, ...) ;
- En matière de fiscalité des entreprises (IS, TVA, CET, BIC, BNC, ...) ;
- En matière de contrôle fiscal, de contentieux fiscal et de recouvrement ;
- ...



PEDAGOGIE ET EVALUATION

Cette formation se déroulera sous forme d'**exposés et d'exemples commentés**. Le contrôle des connaissances se fera, **pendant les sessions de formation**, par la réalisation de **QUIZZ** et, **à l'issue de chaque session de formation**, par la réalisation en ligne d'un **QCM d'évaluation**.

Les **supports de documentation** (livrets de cours, supports de présentation, ...) et les **ressources complémentaires** (sous forme de vidéos de courte durée, de fiches techniques, ...) seront mis à disposition des participants sur leur espace de travail personnel « **My Forcogès** ».



Classes virtuelles

8 Heures

(4 x 2 heures en classe virtuelle)



PUBLIC VISE

- Experts-comptables, commissaires aux comptes et experts-comptables stagiaires ;
- Chefs de missions et collaborateurs confirmés des cabinets d'expertise-comptable ayant une expérience d'au moins 2 ans.



PREREQUIS

Aucuns.



FORMATEUR

Franck LAMBERT

- **Diplômé d'expertise comptable** depuis 2006 ;
- **Diplômé du DU Expert en Gestion de Patrimoine de l'AUREP** depuis 2019 ;
- **Certificat Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise de l'AUREP** depuis 2020 ;
- Plus de **10 années d'expérience en cabinet d'expertise comptable** sur la région Rhône-Alpes ;
- **Dirigeant fondateur** de la société FORCOGÈS créée en octobre 2009 ;
- Formateur en **fiscalité** et en **gestion de patrimoine**.



MODALITES ET TARIFS

Cette formation est **dispensée en INTRA ou en INTER**. Les **modalités et les délais d'accès** à cette formation ainsi que les **conditions tarifaires** sont disponibles [sur demande](#).

ACTUALISATION FISCALE 2024



MODALITES D'ORGANISATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES SESSIONS EN CLASSE VIRTUELLE

Les classes virtuelles se feront grâce à l'**outil de visioconférence ZOOM**, pour des **formations** en mode « **synchrone** » à l'**issue desquelles** un contrôle des connaissances sera effectué en ligne par la réalisation d'un **QCM d'évaluation**.

Les participants recevront un **email de convocation**, dans la **semaine précédant** le début de chaque session en classe virtuelle, qui **comportera**, notamment, le **lien de connexion** à l'application **ZOOM**.

Ce même lien **sera également mis à disposition** de chaque participants **directement dans leur espace de travail personnel** « [My Forcogès](#) ».



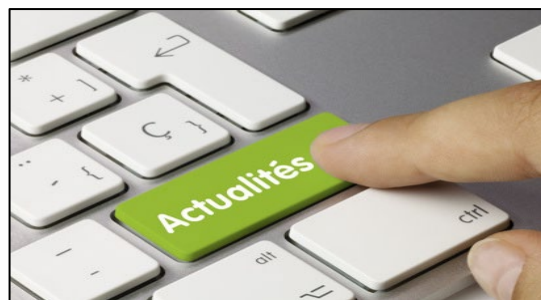
MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU D'ASSISTANCE (PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE) MIS A DISPOSITION DES PARTICIPANTS POUR LES SESSIONS EN CLASSE VIRTUELLE

Durant les sessions de classes virtuelles, les participants auront la **possibilité de poser des questions au formateur** (soit de manière orale s'ils disposent d'un micro sur leur matériel informatique, soit en utilisant le chat de l'application ZOOM via le bouton "discussions"). Ces questions seront **traitées soit en direct, soit à la fin de la présentation** lors de la partie dédiée aux échanges.

Les participants auront **également la possibilité**, avant et après la formation, de soumettre par mail **leurs questions au formateur** sur franck.lambert@forcoges.com (délai de réponse maximum de 7 jours).

Un **guide d'utilisation de l'outil de visioconférence ZOOM**, dans lequel sont expliquées les modalités techniques de connexion et d'utilisation de cette application, sera **mis à disposition** de chaque participant.

Pour toutes problématiques techniques en lien avec l'utilisation de l'outil de visioconférence ZOOM, les participants pourront **contacter Aline DUPERRON-LAMBERT**, responsable commerciale de FORCOGES, sur formation@forcoges.fr (délai de réponse maximum de 24 heures).



Classes virtuelles

8 Heures

(4 x 2 heures en classe virtuelle)



INDICATEURS SATISFACTION

(sur l'année 2023)

- Nombre de participants : **1022**
- Recommandation : **91 %**
- Satisfaction globale : **95 %**
- Pertinence : **89 %**



SITUATIONS DE HANDICAP

Les situations de handicap sont prises en compte afin de trouver les solutions et/ou partenaires adéquates **pour assurer les meilleures conditions d'accueil et de suivi** de l'action de formation. **Selon la nature et l'importance de la situation de handicap**, l'[AGEFIPH](#) locale pourra être contactée pour obtenir des conseils.